

Additif tarifaire ventilation double flux

2022/2023



Tertiaire – Collectif

always the best climate

 **CHANGEMENTS DE TARIFS**
Taux à appliquer sur l'additif tarifaire ventilation double flux

A partir du 01/01/2023 +6%
Sur toutes les gammes

Spécial
tertiaire
et collectif



Des solutions performantes pour un meilleur climat intérieur.

Des solutions pour tous les projets

La vaste gamme de Zehnder Group se divise en quatre lignes de produits. C'est ainsi que nous pouvons vous proposer les produits, les systèmes et les services qu'il vous faut pour tout type de projet, qu'il s'agisse d'une construction neuve ou en rénovation, d'une maison individuelle ou d'un bâtiment tertiaire. Cette expertise complète, que nous développons en permanence, offre à nos clients une valeur ajoutée incomparable.



Radiateurs décoratifs
Avec leur design unique, ils embellissent les pièces à vivre et les salles de bain. Ils rendent les intérieurs plus chaleureux et esthétiques.



Ventilation double flux
Elle favorise le bien-être des habitants et augmente la valeur des biens immobiliers grâce à sa haute performance énergétique garantissant un climat ambiant sain.



Systèmes de plafonds chauffants et rafraîchissants
Leur intégration parfaite dans tous types d'espaces et leur faible consommation d'énergie en font une solution idéale pour chauffer et rafraîchir agréablement les locaux.



Clean air solutions
Permet de faire baisser le taux de poussière dans l'air, et d'assurer un environnement de travail plus sain, tout en réduisant les besoins de nettoyage.

Un groupe pionnier

Inventeur du
1^{er}
radiateur en acier

Environ
3 000
collaborateurs

122
années d'innovations

Présent dans
19
PAYS

1 800 000
Tonnes de CO₂ économisées depuis 2005

Des marques synonymes de diversité



■ Nous fabriquons des solutions haute performance pour assurer une bonne qualité d'air intérieur dans les espaces de vie privés et publics.



Créons du beau,
créons durable.

■ Nous proposons la plus large gamme de radiateurs et sèche-serviettes alliant design, confort et durabilité.

Gammes pour le tertiaire et le collectif

Produit	Désignation	N°d'article	Prix brut H.T. en €	Groupe remise
---------	-------------	-------------	---------------------	---------------

Gamme Zehnder Eversky



La gamme Zehnder Eversky est une gamme de ventilation décentralisée à très haute efficacité et rendement supérieur à 90% (EN308).

Pour une installation pièce par pièce. Elle est particulièrement adaptée en rénovation, ne nécessitant aucun réseau : salle de classe, crèches, bureaux et commerces.

Elle se distingue par des performances certifiées EUROVENT (D2/L1/F9/T3/TB3), une production MADE IN FRANCE, et des innovations brevetées au service de son adaptation à chaque chantier.



Finition PREMIUM pour des températures extérieures jusqu'à -10°.

Finition INFINITE avec, en standard, une batterie électrique de dégivrage pour des températures extérieures jusqu'à -20°C.



Modulation de débit DIVA: Modulation proportionnelle du débit de chaque ventilateur en fonction du taux de CO₂. Sonde intégrée dans la centrale à la reprise.

Zehnder Eversky 500

Finition:	Centrale double-flux décentralisée, débit jusqu'à 500 m³/h.			
PREMIUM BE DIVA	Avec une batterie électrique (BE)	CZICDF044539	13 774	FH
PREMIUM BC DIVA	Avec une batterie à eau chaude (BC)	CZICDF044540	14 757	
INFINITE BE DIVA	Avec deux batteries électriques (BE)	CZICDF044547	14 249	
INFINITE BC DIVA	Avec une batterie à eau chaude (BC) + une batterie électrique (BE)	CZICDF044548	15 232	

Zehnder Eversky 750

Finition:	Centrale double-flux décentralisée, débit jusqu'à 750 m³/h.			
PREMIUM BE DIVA	Avec une batterie électrique (BE)	CZICDF044541	15 461	FH
PREMIUM BC DIVA	Avec une batterie à eau chaude (BC)	CZICDF044542	16 443	
INFINITE BE DIVA	Avec deux batteries électriques (BE)	CZICDF044549	15 934	
INFINITE BC DIVA	Avec une batterie à eau chaude (BC) + une batterie électrique (BE)	CZICDF044550	16 918	

Zehnder Eversky 900

Finition:	Centrale double-flux décentralisée, débit jusqu'à 900 m³/h.			
PREMIUM BE DIVA	Avec une batterie électrique (BE)	CZICDF044543	18 059	FH
PREMIUM BC DIVA	Avec une batterie à eau chaude (BC)	CZICDF044544	19 045	
INFINITE BE DIVA	Avec deux batteries électriques (BE)	CZICDF044551	18 534	
INFINITE BC DIVA	Avec une batterie à eau chaude (BC) + une batterie électrique (BE)	CZICDF044552	19 518	

Zehnder Eversky 1100

Finition:	Centrale double-flux décentralisée, débit jusqu'à 1100 m³/h.			
PREMIUM BE DIVA	Avec une batterie électrique (BE)	CZICDF044545	20 941	FH
PREMIUM BC DIVA	Avec une batterie à eau chaude (BC)	CZICDF044546	21 925	
INFINITE BE DIVA	Avec deux batteries électriques (BE)	CZICDF044553	21 416	
INFINITE BC DIVA	Avec une batterie à eau chaude (BC) + une batterie électrique (BE)	CZICDF044554	22 400	

Accessoires pour Zehnder Eversky

-	Kit de pompe de relevage condensats Raccordement direct sur régulation EASY et gestion sécurité anti-débordement.	OPT044586	257	FH
-	Commande a distance tactile ed-touch (jusqu'à 100 mètres)	RELO20870	474	FH
-	Pré-filtre air neuf, M5 ePM10 50%	-	nous consulter	FH
-	Filtre air neuf, F9 ePM1 80%	-	nous consulter	FH

Gammes pour le tertiaire et le collectif

Produit	Désignation	N°d'article	Prix brut H.T. en € en fonction des choix	Groupe remise
---------	-------------	-------------	---	---------------

Gamme Zehnder Carma Jusqu'à 7000 m³/h



La gamme Zehnder Carma est une gamme de centrale double-flux, dotée d'un échangeur à plaques à contre courant. Elle est particulièrement adaptée à des installations en tertiaire, et collectif.

Elle se distingue par un rendement supérieur à 90% certifié EN 308, une production MADE IN FRANCE, un système de mise en service simplifié, et un très faible rayonnement acoustique et haute isolation thermique. L'ensemble de la gamme est certifiée EUROVENT, MADE IN FRANCE.

La gamme Carma est proposée selon plusieurs débits et configurations :

5 finitions au choix	6 configurations possibles	5 types de modulation de débits
<p>SEASON : centrale pour utilisation en zone climatique tempérée, destinée au renouvellement d'air des bâtiments avec récupération d'énergie, fonctionnement été/hiver du bypass, réglage des débits par potentiomètre.</p> <p>FIRST : centrale autorégulée pour utilisation en zone climatique tempérée.</p> <p>SMART : centrale autorégulée avec batterie électrique de dégivrage pour compensation avec température extérieure jusqu'à -20°C.</p> <p>PREMIUM : centrale autorégulée équipée, soit d'une batterie eau chaude, soit d'une batterie électrique pour des températures extérieures jusqu'à -10°C.</p> <p>INFINITE : idem finition PREMIUM avec en standard une batterie électrique de dégivrage pour des températures extérieures jusqu'à -20°C.</p>	<p>MONTAGE HORIZONTAL FLUX JUXTAPOSÉS Configuration L* Configuration P* <i>*(sauf CARMA 9048 et 9070)</i></p> <p>MONTAGE VERTICAL FLUX SUPERPOSÉS Configuration W* Configuration Y* <i>*(sauf CARMA 9070)</i> Configuration D** Configuration G** <i>** (seulement pour CARMA 9070)</i></p>	<p>ECO : Au choix 1 ou 2 débits par ventilateur</p> <p>MAC : Au choix 1 ou 2 débits CONSTANTS par ventilateur</p> <p>DIVA Ventilation proportionnelle entre 2 débits par ventilateur</p> <p>QUATTRO : Ventilation proportionnelle entre 2 débits CONSTANTS pour ventilateur</p> <p>LOBBY : Ventilation PRESSION CONSTANTE par ventilateur</p>

 	<p>Zehnder Carma 9008 Centrale double-flux, jusqu'à 800 m³/h. Au choix pour Finition / Configuration / Type de modulation de débit</p>	-	de 6 789 à 10 527	FH
	<p>Zehnder Carma 9010 Centrale double-flux, jusqu'à 1000 m³/h. Au choix pour Finition / Configuration / Type de modulation de débit</p>	-	de 8 102 à 12 498	FH
	<p>Zehnder Carma 9016 Centrale double-flux, jusqu'à 1600 m³/h. Au choix pour Finition / Configuration / Type de modulation de débit</p>	-	de 9 074 à 13 740	FH
	<p>Zehnder Carma 9023 Centrale double-flux, jusqu'à 2300 m³/h. Au choix pour Finition / Configuration / Type de modulation de débit</p>	-	de 9 074 à 13 740	FH
	<p>Zehnder Carma 9035 Centrale double-flux, jusqu'à 3500 m³/h. Au choix pour Finition / Configuration / Type de modulation de débit</p>	-	de 15 884 à 20 495	FH
	<p>Zehnder Carma 9048 Centrale double-flux, jusqu'à 4800 m³/h. Au choix pour Finition / Configuration / Type de modulation de débit</p>	-	de 19 189 à 24 341	FH
	<p>Zehnder Carma 9070 Centrale double-flux, jusqu'à 7000 m³/h. Au choix pour Finition / Configuration / Type de modulation de débit</p>	-	de 23 544 à 28 998	FH

Accessoires pour Zehnder Carma

-	<p>Commande a distance tactile ed-touch (Jusqu'à 100 mètres)</p>	RELO20870	474	FH
---	---	-----------	-----	----

Gammes pour le tertiaire et le collectif

Produit	Désignation	N°d'article	Prix brut H.T. en € en fonction des choix	Groupe remise
---------	-------------	-------------	---	---------------

Gamme Zehnder Neotime Jusqu'à 2500 m³/h



La gamme Zehnder Neotime est une gamme de centrale double-flux, dotée d'un échangeur à plaques à contre courant. Elle est particulièrement adaptée à des installations en tertiaire, et collectif. Elle se distingue par un design extra-plat, idéal pour un montage plafonnier. Elle n'empiète pas sur la surface utile en étant suspendue dans les couloirs ou faux plafonds. Elle permet de traiter jusqu'à 2500 m³/h d'air pour une hauteur de 400 mm. L'ensemble de la gamme est certifiée EUROVENT, MADE IN FRANCE.

La gamme Neotime est proposée selon plusieurs débits et configurations :

5 finitions au choix :	4 types de modulation de débits :
<p>SEASON : centrale pour utilisation en zone climatique tempérée, destinée au renouvellement d'air des bâtiments avec récupération d'énergie, fonctionnement été/hiver du bypass, réglage des débits par potentiomètre.</p> <p>FIRST : centrale autorégulée pour utilisation en zone climatique tempérée.</p> <p>SMART : centrale autorégulée avec batterie électrique de dégivrage pour compensation avec température extérieure jusqu'à -20°C.</p> <p>PREMIUM : centrale autorégulée équipée, soit d'une batterie eau chaude, soit d'une batterie électrique pour des températures extérieures jusqu'à -10°C.</p> <p>INFINITE : idem finition PREMIUM avec en standard une batterie électrique de dégivrage pour des températures extérieures jusqu'à -20°C.</p>	<p>SEASON : Ajustement de la vitesse de rotation de chaque ventilateur par potentiomètres montés et câblés en façade du compartiment régulation</p> <p>ECO : Ajustement de la vitesse de rotation de chaque ventilateur par réglage de deux débits (PV-GV) dans la régulation EASY.</p> <p>LOBBY : modulation de débit à PRESSION CONSTANTE, réglable pour chaque ventilateur (FIRST, SMART, PREMIUM et INFINITE).</p> <p>DIVA : Modulation proportionnelle du débit de chaque ventilateur en fonction du taux de CO2. Sonde intégrée dans la centrale à la reprise (FIRST, SMART, PREMIUM et INFINITE).</p>

  	<p>Zehnder Neotime 600 Centrale double-flux, jusqu'à 600 m³/h. Au choix pour Finition / Type de modulation de débit</p>	-	de 3 950 à 6 917	FH
	<p>Zehnder Neotime 900 Centrale double-flux, jusqu'à 900 m³/h. Au choix pour Finition / Type de modulation de débit</p>	-	de 5 391 à 8 738	FH
	<p>Zehnder Neotime 1300 Centrale double-flux, jusqu'à 1300 m³/h. Au choix pour Finition / Type de modulation de débit</p>	-	de 6 479 à 9 919	FH
	<p>Zehnder Neotime 1800 Centrale double-flux, jusqu'à 1800 m³/h. Au choix pour Finition / Type de modulation de débit</p>	-	de 8 070 à 11 203	FH
	<p>Zehnder Neotime 2500 Centrale double-flux, jusqu'à 2500 m³/h. Au choix pour Finition / Type de modulation de débit</p>	-	de 9 696 à 12 306	FH

Accessoires pour Zehnder Neotime

-	<p>Commande a distance tactile ed-touch (Jusqu'à 100 mètres)</p>	RELO20870	474	FH
---	---	-----------	-----	----

Gammes pour le tertiaire et le collectif

Produit	Désignation	N°d'article	Prix brut H.T. en € en fonction des choix	Groupe remise
---------	-------------	-------------	---	---------------

Gamme Zehnder Silvertop Jusqu'à 5200m³/h



La gamme Zehnder Silvertop est une gamme de centrale double-flux, dotée d'un échangeur à plaques à contre courant. Elle est particulièrement adaptée à des installations en tertiaire, et collectif.

Elle se distingue par sa conception adaptée à un montage en local technique grâce à son raccordement vers le haut, et son encombrement réduit. L'ensemble de la gamme est certifiée EUROVENT, MADE IN FRANCE.

La gamme Silvertop est proposée selon plusieurs débits et configurations :

5 finitions au choix, chacune disponible en accès droite dans le sens de l'air neuf :	5 types de modulation de débits :
<p>SEASON : centrale pour utilisation en zone climatique tempérée, destinée au renouvellement d'air des bâtiments avec récupération d'énergie, fonctionnement été/hiver du bypass, réglage des débits par potentiomètre.</p> <p>FIRST : centrale autorégulée pour utilisation en zone climatique tempérée.</p> <p>SMART : centrale autorégulée avec batterie électrique de dégivrage pour compensation avec température extérieure jusqu'à -20°C.</p> <p>PREMIUM : centrale autorégulée équipée, soit d'une batterie eau chaude, soit d'une batterie électrique pour des températures extérieures jusqu'à -10°C.</p> <p>INFINITE : idem finition PREMIUM avec en standard une batterie électrique de dégivrage pour des températures extérieures jusqu'à -20°C.</p>	<p>ECO : Ajustement de la vitesse de rotation de chaque ventilateur par réglage de deux débits (PV-GV) dans la régulation EASY.</p> <p>LOBBY : modulation de débit à PRESSION CONSTANTE, réglable pour chaque ventilateur.</p> <p>DIVA : Modulation proportionnelle du débit de chaque ventilateur en fonction du taux de CO₂. Sonde intégrée dans la centrale à la reprise.</p> <p>MAC2™: Modulation en DEBIT(s) CONSTANT(s) de chaque ventilateur (PV et GV sauf modèles 06 et 08). Transmetteurs de pression intégrée dans la centrale.</p> <p>QUATTRO : Modulation proportionnelle en DEBIT CONSTANT de chaque ventilateur en fonction du taux de CO₂ (sauf modèles 06 et 08). Transmetteurs de pression et sonde CO₂ (à la reprise) intégrés dans la centrale. Réglage de la PV, de la GV et du taux de CO₂ (ppm) réglables sur site dans la régulation EASY.</p>

 	<p>Zehnder Silvertop 06 Centrale double-flux, jusqu'à 600 m³/h. Au choix pour Finition / Type de modulation de débit</p>	-	de 4 421 à 7 261	FH
	<p>Zehnder Silvertop 08 Centrale double-flux, jusqu'à 800 m³/h. Au choix pour Finition / Type de modulation de débit</p>	-	de 5 425 à 8 553	FH
	<p>Zehnder Silvertop 15 Centrale double-flux, jusqu'à 1500 m³/h. Au choix pour Finition / Type de modulation de débit</p>	-	de 7 085 à 11 334	FH
	<p>Zehnder Silvertop 23 Centrale double-flux, jusqu'à 2300 m³/h. Au choix pour Finition / Type de modulation de débit</p>	-	de 10 229 à 14 539	FH
	<p>Zehnder Silvertop 35 Centrale double-flux, jusqu'à 3500 m³/h. Au choix pour Finition / Type de modulation de débit</p>	-	de 13 245 à 17 962	FH
	<p>Zehnder Silvertop 52 Centrale double-flux, jusqu'à 5200 m³/h. Au choix pour Finition / Type de modulation de débit</p>	-	de 16 695 à 21 217	FH

Accessoires pour Zehnder Silvertop

-	<p>Commande a distance tactile ed-touch (Jusqu'à 100 mètres)</p>	RELO20870	474	FH
---	---	-----------	-----	----

Conditions Générales de Vente applicables aux Professionnels ZEHNDER GROUP (marques ACOVA, ZEHNDER, ZEHNDER CALADAIR) - France

Le Groupe Zehnder commercialise des unités de chauffage, rafraîchissement, ventilation et purification d'air. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute commande passée auprès du Fournisseur (tel que décrit ci-après) pour les Produits qu'il commercialise, dans les conditions décrites ci-après. Ces Conditions Générales de Vente annulent et remplacent les précédentes à compter du 1er janvier 2023. Elles sont applicables dès le 1er octobre 2022 pour les Produits ZEHNDER CALADAIR.

1. CHAMP D'APPLICATION / CADRE CONTRACTUEL

Fournisseur : la société ZEHNDER GROUP France, SAS, dont le siège social est situé 3 rue du Bois Briard, Courcouronnes, 91021 Evry Cedex, France, immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro B 428 285 506, ou la société ZEHNDER GROUP CLIMATE CEILING SOLUTIONS (pour l'activité plafonds le cas échéant), dont le siège social est situé 3 rue du Bois Briard, Courcouronnes, 91021 Evry Cedex, France, immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro B 892 316 720.

Produits : les radiateurs, panneaux rayonnants, plafonds chauffants/rafraîchissants, et unités de ventilation, commercialisés par le Fournisseur sous les marques ACOVA, ZEHNDER, ZEHNDER CALADAIR ainsi que leurs accessoires et pièces détachées.

Clients : les présentes CGV s'appliquent uniquement aux ventes faites aux professionnels immatriculés au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers.

Territorialité : les présentes CGV s'appliquent uniquement aux ventes livrées en France Métropolitaine (Corse incluse), ainsi que dans les principautés de Monaco et d'Andorre.

Toute commande comporte de plein droit de la part du Client son adhésion aux présentes CGV. En cas de contestation, ces CGV constitueront "le socle unique de la négociation commerciale", conformément aux dispositions de l'article L441-1 du code de commerce. Les éventuelles Conditions Générales d'Achat et/ou de Logistique (ou tout autre document similaire destiné à régir la vente en tout ou partie) établis par le Client ne seront pas opposables sans un accord préalable et signé du Fournisseur.

Pour les contrats de fourniture et pose de plafonds chauffants/rafraîchissants, les présentes CGV s'appliquent pour toutes les dispositions non prévues dans le contrat spécifique qui sera signé entre les Parties.

Les présentes CGV peuvent évoluer à tout moment à la discrétion du Fournisseur. Les CGV applicables au Client seront celles en vigueur au moment de sa commande.

2. COMMANDE

2.1 Ouverture de compte Client

Pour effectuer une commande, le Client devra avoir un compte ouvert auprès du Fournisseur. Toute demande d'ouverture de compte ne pourra être examinée qu'après envoi par le Client des éléments suivants : la fiche d'ouverture de compte (intégralement complétée et signée), les présentes CGV (signées, datées et tamponnées), un Kbis de moins de 3 mois, un RIB ou IBAN. Une étude sera réalisée par le Fournisseur qui décidera de l'ouverture du compte, et des conditions assorties.

2.2 Tarifs

Nos catalogues consultables depuis nos sites internet ou envoyés sur demande, indiquent, à titre indicatif, les Prix Publics Conseillés.

Sauf cas particuliers évoqués ci-après, les prix applicables pour les ventes réalisées avec nos Clients correspondent au Prix Public Conseillé auquel est appliqué une remise, issue de l'accord commercial convenu avec le Client. Pour toute demande spécifique (hors catalogue), ainsi que pour les panneaux rayonnants et plafonds/rafraîchissants, le prix applicable est celui communiqué par devis.

Le prix de nos Produits est donné : départ plateforme logistique (hors frais de livraison), en euros (€) net hors taxes.

La TVA, ainsi que toute taxe ou éco-contribution (dont la DEEE pour l'élimination des déchets d'équipements électriques et électronique) sont appliquées selon les dispositions légales en vigueur. Le Fournisseur est seul décisionnaire des modalités de répercussion de ces taxes ou éco-contributions.

Le prix applicable est celui mentionné sur le devis en cours de validité ou le prix en vigueur à la date de la commande.

Les « commandes sur ordre » ne sont pas acceptées. Chaque accusé de réception de commande mentionnera la date à partir de laquelle le rendez-vous de livraison pourra être pris, tel que convenu, et tout dépassement de cette date demandé par le Client, si accepté par nos soins, pourra entraîner des frais de stockage tel qu'indiqué à l'article 3.3.3 ci-après, en sus de la facturation immédiate.

Il n'existe pas de minimum de commande, mais pour toute commande d'un montant inférieur à 100 € net HT, un montant forfaitaire de 25 € net HT sera dû pour frais de gestion administrative.

Pour des opérations commerciales ponctuelles, et après négociation, le Fournisseur pourra accorder au Client des remises exceptionnelles en cours d'année.

En cas de demande d'emballage spécifique un supplément tarifaire sera facturé.

Les prix publics conseillés pourront être modifiés en cours d'année, notamment en cas de hausse significative des coûts de production et/ou des coûts logistiques (comprenant notamment toute nouvelle taxation, le coût des matières premières, des composants, de l'énergie, du carburant et/ou de la main d'œuvre).

2.3 Prix de revente par les Clients

Les Clients sont responsables et libres des prix de revente pratiqués.

2.4 Modification et annulation de commande

Seules les commandes de radiateurs standards sur stock, peuvent être modifiées ou annulées et ce uniquement dans les 24 heures suivant leur réception par le Fournisseur et après accord écrit de ce dernier.

Pour toutes les autres situations, le Client devra se rapprocher du Fournisseur pour envisager un accord spécifique. Si le Fournisseur accepte de modifier ou annuler la commande (à sa discrétion selon notamment l'état d'avancement de la fabrication des Produits), il informera le Client des frais engendrés, qui ne pourront être inférieurs à 40 % du montant de la commande.

En tout état de cause, aucune annulation ni modification de commande ne peut intervenir après l'expédition.

Par ailleurs, si le Fournisseur a des motifs sérieux de craindre un défaut ou un retard de paiement, ainsi que toute difficulté dans l'exécution de la commande, il se réserve le droit de la refuser.

2.5 Reprise de Produits

Par principe, les Produits sont vendus en compte ferme (pas de vente en consignation), et sans droit de retour.

Par exception, et sous réserve de l'accord écrit du Fournisseur, les radiateurs standard stockés, livrés depuis moins de six mois, toujours au catalogue, encore dans leur emballage d'origine, et en parfait état, pourront faire l'objet d'un retour. Dans ce cas de figure, le Fournisseur indiquera au Client le montant accordé pour cette reprise, qui ne pourra en aucun cas excéder 65% de la valeur d'achat du radiateur sur la commande, et les frais de retours vers la plateforme logistique du Fournisseur seront à la charge du Client.

2.6 Commandes spécifiques

Si à titre exceptionnel les Produits sont fabriqués par le Fournisseur selon les caractéristiques techniques et instructions du Client, le Client doit s'assurer que :

- ces spécificités ou instructions sont exactes ;
 - les Produits ainsi réalisés conformément à ces spécificités et instructions sont adaptés à l'usage pour lequel le Client a l'intention de les utiliser ; et
 - ces spécificités ou instructions n'ont pas pour conséquence la violation par le Fournisseur, de tout droit de propriété intellectuelle d'un tiers d'une part, et de toute loi ou réglementation en vigueur applicable d'autre part.
- Le Fournisseur ne sera en aucun cas tenu responsable de la performance

ou de l'adéquation de ces Produits fabriqués conformément aux spécificités et/ou instructions du Client.

Le Fournisseur se réserve le droit :

- d'apporter toute modification aux spécificités des Produits demandés par le Client, que le Fournisseur jugera nécessaires pour garantir leur conformité à toute exigence de sécurité ou légale applicable en vigueur ;
- d'apporter sans préavis toute modification à ces spécificités que le Fournisseur jugera souhaitable ou nécessaire ; et
- d'interrompre la production de ces Produits, sans préavis.

Le Fournisseur mettra à disposition, sur demande du Client, les informations concernant l'installation correcte des Produits afin de garantir, dans la mesure du possible, qu'ils soient sûrs et sans risque lorsqu'ils sont correctement utilisés et installés. Il appartient au Client de prendre toute mesure nécessaire pour garantir que les informations appropriées soient mises à disposition de toute personne à qui le Client fournit les Produits ou à qui le Client estime raisonnablement qu'elle aurait besoin de ces informations.

Le Client garantit au Fournisseur d'intégrer dans ses propres contrats ou accords dans lesquels il revend les Produits du Fournisseur à un tiers des dispositions équivalentes à celles prévues dans le présent article.

IMPORTANT : si nos Produits sont destinés à rejoindre un système complet : le Client est responsable d'assurer l'adéquation, la conformité et l'interopérabilité (a) des Produits et (b) de toutes les suggestions indicatives de conception du système et les schémas de configuration du système créés et/ou fournis par le Fournisseur avec (i) le système de chauffage/refroidissement/ventilation (le cas échéant) et (ii) les exigences de conception et de spécification du Client. Le Client entend cette vérification lui-même ou avec un expert dûment qualifié, à ses frais, qui détient les qualifications professionnelles appropriées et les niveaux appropriés d'assurance de responsabilité civile professionnelle.

3. LIVRAISON

3.1. Lieu de livraison

Les Produits commandés seront livrés à l'adresse habituelle du compte Client (point de vente, entrepôt ou plateforme logistique). En cas de livraison à une adresse différente de l'adresse habituelle, les frais décrits à l'article 3.3.3 s'appliqueront. La livraison est réputée effectuée une fois les Produits arrivés à l'adresse convenue (Produits non déchargés). Le Fournisseur n'est en aucun cas responsable de toute manipulation ou relivraison effectuée par la suite par le Client.

3.2. Délai de livraison

Le délai mentionné sur notre devis est un délai indicatif de livraison qui commencera à courir à la date de validation de la commande (ARC / Courrier électronique). Le délai de livraison applicable est celui mentionné sur notre Accusé de Réception de la Commande (ARC) ou sur courrier électronique de confirmation distinct, le dernier document émis faisant foi (et indépendamment de celui mentionné sur le bon de commande du client qui n'est qu'un délai souhaité mais n'engage pas le Fournisseur).

Il est rappelé qu'en vertu du principe d'exception d'inexécution, le Fournisseur peut suspendre une livraison en raison d'impayés non régularisés. Le non-respect du délai de livraison ne peut en aucun cas donner lieu au versement de pénalités, ni à l'annulation de la commande.

En cas de force majeure (grèves, troubles, guerres, crise sanitaire, etc.) le Fournisseur est libéré de plein droit de ses obligations : toute demande de dommages intérêts sera par conséquent irrecevable.

3.3. Frais de livraison

3.3.1. Franco de port

• Nos panneaux rayonnants sont livrés franco de port à partir de 3 000 € net HT par commande.

• Nos unités de ventilation de marque Zehnder Caladair sont livrées franco de port à partir de 1 500 € HT par commande.

• Tous nos autres Produits sont livrés franco de port à partir de 850 € net HT par commande.

3.3.2. Frais de port standards

• Pour toute commande de panneaux rayonnants en dessous du franco de port (soit 3 000 € net HT), des frais de port d'un montant forfaitaire de 480 € HT seront dus par commande.

• Pour toute commande de nos autres Produits en dessous du franco de port, des frais de port seront dus par commande. La grille tarifaire de ces frais de port est disponible sur demande auprès du Fournisseur.

• Pour toute commande de pièces détachées et d'accessoires en dessous du franco de port (soit 850 € net HT), des frais de port d'un montant forfaitaire de 15 € net HT seront dus par commande.

• En cas de demande de livraisons multiples par le Client, ces frais pourront être appliqués par livraison.

3.3.3. Autres frais de livraison (additionnels et cumulatifs)

En cas de livraison à une adresse différente de l'adresse habituelle pour les unités de ventilation de marque Zehnder Caladair (notamment une livraison à une adresse différente de l'adresse de facturation ou sur chantier), des frais d'un montant minimum de 75 € HT seront dus.

En cas de livraison à une adresse différente de l'adresse habituelle pour tous nos autres Produits (notamment une livraison à une adresse différente de l'adresse de facturation ou sur chantier), des frais d'un montant minimum de 45 € net HT seront dus par commande.

Les demandes de livraisons faites au moyen de transports spécifiques (par exemple camion avec hayon, débâtable sur le côté, accessible par grue, transport express, etc...) donneront lieu à une étude de faisabilité (sans obligation pour le Fournisseur) et en cas d'accord, donneront lieu à une facturation spécifique (montant définitif communiqué lors de la commande). Pour toute livraison en dehors du territoire métropolitain (Îles du littoral et Corse), des frais additionnels pourront être appliqués.

Tout décalage de livraison demandé par le Client donnera lieu à une facturation de frais de stockage d'un montant de 50€ net HT par palette par semaine à partir de la 2e semaine de stockage, et entraînera le règlement complet de la facture par le Client. Il est rappelé que le stockage est à la charge du Client et que le Fournisseur pourra répercuter au Client tous les autres frais subis du fait des décalages de livraison demandés.

3.4. Réception des marchandises

Le Client devra, en prenant possession des colis, les vérifier en présence du transporteur. Même si les emballages paraissent intacts, s'il y a avarie, manquant ou substitution, leur constatation devra être consignée sur le livre d'embarquement du transporteur et ces réserves devront être confirmées par le Client, dans les trois jours de la réception, par lettre recommandée adressée au transporteur (art. L133-3 du Code du Commerce). Toute livraison n'ayant pas fait l'objet de réserves auprès du transporteur dans les conditions énoncées ci-dessus sera considérée comme conforme et aucune déduction ne pourra être effectuée par le Client. Toute réclamation ne respectant pas ces conditions (envoi de la preuve des réserves faites au transporteur dans les formes légales requises) pourra être rejetée.

3.5 Transfert des risques

Le transfert des risques relatifs aux Produits s'opère dès que le transporteur arrive au point de livraison. Sauf accord préalable et écrit spécifique entre les Parties, les opérations de déchargement, et le cas échéant de chargement, sont à la charge et aux risques du Client.

4. PAIEMENT

4.1. Délai de paiement

Les factures sont normalement payables à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de facture, sous réserve que la situation financière du Client le permette après analyse par le Fournisseur.

Il est rappelé que conformément à l'article L441-10 du code de commerce, aucun délai de paiement ne peut excéder 60 jours nets date de facture ou 45 jours fin de mois et à la condition d'avoir un accord préalable et écrit entre les Parties.

Pour la première commande, ainsi qu'en cas de doute sur la solvabilité du Client, antécédents de retards de paiement, ou de dépassement d'encours, le Fournisseur pourra exiger un paiement comptant à la commande (ou autre délai de paiement raccourci), ainsi que la mise en place de garanties.

Le règlement est réputé réalisé à la date à laquelle les fonds sont mis par le Client à la disposition du Fournisseur ou de son subrogé. Les termes de paiement convenus avec le Client ne peuvent être retardés sous aucun prétexte. **Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.**

4.2. Modalités des paiements

Le Client paiera les factures par Lettre de Change Relevé Direct. A défaut, il privilégiera les paiements par virement. Le Client ne pourra en aucun cas recourir à la compensation, ni à aucune déduction sans notre accord écrit préalable.

4.3. Retard de paiement

En cas de non-paiement à l'une des échéances par le Client, le Client encourt les conséquences suivantes :

- toutes les sommes dues par ce dernier deviennent immédiatement exigibles de plein droit ;
- le Fournisseur se réserve le droit de suspendre l'exécution des commandes en cours ;
- le Client est redevable de plein droit de pénalités de retard, correspondant au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage ;
- le Client est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (décret n° 2012-1115 du 02 octobre 2012). Le Fournisseur pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification, en cas de frais de recouvrement supérieurs à 40 € ;
- le Fournisseur pourra revendiquer les Produits livrés en vertu de sa clause de réserve de propriété (Cf article 5 ci-après).

4.4. Paiement partiel et litige

En cas de litige opposant le Fournisseur et le Client sur un élément de la facture, le Client s'engage à respecter le droit applicable et à régler la partie de la facture non contestée, en ne retenant que le montant en litige.

5. RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Les Produits livrés resteront la propriété exclusive du Fournisseur jusqu'au paiement intégral de leur prix par le Client. (ne constitue pas un paiement la remise de lettres de change ou d'autres titres créant une obligation de payer).

A défaut de paiement des Produits, le Fournisseur pourra, par simple lettre recommandée, mettre en demeure le Client de les restituer aux frais, risques et périls de ce dernier dans le délai de quarante-huit heures. Dans l'hypothèse où cette mise en demeure resterait infructueuse, le Fournisseur serait en droit d'opérer la reprise physique des Produits vendus, aux frais du Client. De plus le Client sera redevable des conséquences visées à l'article 4.3 ci-dessus. En cas de procédure collective ouverte à l'encontre du Client (notamment redressement judiciaire ou liquidation judiciaire), le Fournisseur pourra revendiquer les Produits livrés dans le délai et selon les conditions et modalités prévues par la loi.

6. GARANTIES / MISE EN SERVICE VENTILATION / OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Le document « Conditions de garantie et de conformité / Zehnder Group France / Marques Acova, Zehnder et Zehnder Caladair », accessible en bas de page des sites internet www.zehnder.fr et www.acova.fr, fait partie intégrante des présentes CGV.

Il décrit les garanties applicables (garanties légales et commerciales), les conditions de mise en service pour la ventilation, les recommandations pour une utilisation conforme, ainsi que la durée de disponibilité des pièces détachées et les numéros d'identification unique liés aux filières de Responsabilité Elargie des Producteurs.

7. DONNEES PERSONNELLES

Zehnder Group France et toutes les sociétés du groupe Zehnder (« Zehnder ») s'engagent à respecter, à tout moment, les dispositions pertinentes en matière de protection des données. Zehnder est autorisée à collecter, traiter, utiliser et divulguer à toutes les fins liées à l'exécution du contrat ainsi qu'à des fins de marketing les données du personnel, des directeurs généraux et d'autres employés du partenaire contractuel, dans les limites du contrat respectif. De plus, Zehnder est expressément autorisée à traiter les données concernant le client sous quelque forme que ce soit et à les transmettre aux entreprises du groupe ou à des parties tierces sises à l'étranger. Ces destinataires peuvent également se trouver dans des pays qui

ne présentent pas un niveau de protection des données équivalent. La partie contractante consent expressément au transfert des données vers ces pays. Dans de tels cas, la protection des données au sein des entreprises du groupe ou de parties tierces est assurée par les clauses types de protection des données conformément à l'article 46, paragraphe 2, point c), du règlement général de l'UE sur la protection des données.

La partie contractante reconnaît expressément avoir accordé son consentement et accepte que la société Zehnder Group France et les entreprises du groupe Zehnder lui demandent de leur fournir cette déclaration de consentement à tout moment.

Pour exercer votre droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données vous concernant, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : Direction Juridique – 3 rue Bois Briard – Courcouronnes 91021 Evry cedex – juridique@zehndergroup.com.

8. ETHIQUE

Le Groupe Zehnder attache une attention particulière au respect des principes fondamentaux en matière de droits de l'homme, droit du travail, respect de l'environnement, respect des règles de concurrence et lutte contre toute forme de corruption.

A ce titre, il a édité un « code de conduite Partenaire », accessible en bas de page de ses sites internet www.zehnder.fr et www.acova.fr. Tout Client et futur Client qui souhaite entrer en relation commerciale avec le groupe Zehnder (quelle que soit l'entité juridique concernée), s'engage à le respecter scrupuleusement dans son intégralité.

9. RESOLUTION DES LITIGES

Le droit français s'applique aux relations entre le Fournisseur et le Client. Le Fournisseur fait élection de domicile à son siège social :

3, Rue du Bois Briard – Courcouronnes 91021 Evry Cedex – France.

Dans l'hypothèse où un différend surviendrait portant sur la validité, l'interprétation, l'exécution ou la fin pour quelle cause que ce soit des présentes CGV, les Parties conviennent de rechercher toute solution amiable.

En cas d'échec de cette conciliation amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce d'Evry qui sera seul compétent, quel que soit le lieu de livraison, même en cas d'apport en garantie ou de pluralité des défendeurs.

